

Département de la Lozère

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 7

Nombre de voix par procuration : 0

Nombre de suffrages exprimés : 7

VOTE : Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES**
DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL N°17/2025**Date de la convocation du Comité syndical** : vingt et un mars deux mille vingt-cinq**Date de la séance du Comité syndical** : vingt-six mars deux mille vingt-cinq

Éric PICARD, Président,

Serge CHAZALMARTIN, Didier VIGOUROUX, Hélène CONSTANS, Alain VIOULAC, Benoit REVEL, Hubert FONTAINE, Patrick GAYRARD.

Conformément à l'article L.2121-17 du CGCT, la séance s'est tenue sans condition de quorum avec la reprise de l'ordre du jour de la réunion du 21 mars 2025, qui n'avait pu se tenir faute de quorum.

Étaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :

Thibaut DORADO (Agence de l'eau Adour-Garonne), Lucie SALVIAC (Syndicat Mixte Lot Dourdou), Lionel FABRE, Pierre-Etienne VIGUIER, Vincent THOMAS, Guillaume CANAR, Oriane BONNAL.

OBJET : Budget primitif 2025

Considérant le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 17 février 2025, il convient d'adopter le projet de Budget primitif du Syndicat mixte selon les tableaux descriptifs joints à la convocation, proposant les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement préconisées, étant précisé que les projets ainsi établis sont présentés en équilibre :

Budget primitif 2025

Section de Fonctionnement	Dépenses : 406 549,47 €	Recettes : 406 549,47 €
Dont reprise excédent antérieur cumulé		59 607,5 €
Section d'Investissement	Dépenses : 987 852,25 €	Recettes : 987 852,25 €
Dont reprise excédent antérieur cumulé		140 164,3 €

Documents présentés en annexe et consultables à la demande au secrétariat du Comité.

LE COMITÉ SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Budget primitif 2025 du Syndicat mixte Lot Dourdou tel que joint en annexe de la présente.

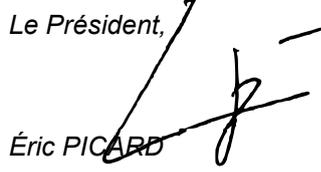
La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Monsieur le Préfet de la Lozère.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture, le avril 2025

Pour extrait conforme
Fait et publié à La Canourgue le 07 avril 2025

Le Président,



Éric PICARD

Paraphe : EP

Le Président,



Éric PICARD

page n° - 31 -

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT**

D5.2

Cet état ne contient pas d'information.

V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 01/01/2000

Présenté par Le Président (1),
A , le 01/01/2000

Délibéré par l'assemblée le Comité syndical(2), réunie en session

A , le 26/03/2025

Les membres de l'assemblée délibérante le Comité syndical (2),(3).

ALIBERT Jean-Louis	
ANDRE Rémi	
ANTRAYGUE Jean-Luc	
AYGALENQ Roland	
BADAROUX Suzanne	
BEAUFILS Joseph	
BENEZET Alexandre	
BERENGUEL Jean-François	
BERGOGNE Francis	
BLANC Sébastien	
BONICEL Pascale	
BOUCHET Didier	
BOUNIOL Lionel	
BOURSINHAC Bernard	
BOUYSSOU Yves	
BRUGERON Christian	
CALMELLY Jean-Luc	
CASTANIER Michel	
CHAZALMARTIN Serge	

V – ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

COMBAL Jean-Pierre	
CONSTANS Hélène	
COUDERC Didier	
COUDERC Henri	
COUSERAN Nathalie	
CUBIZOLLE Jeannine	
DAUDE Nelly	
DOUSSIÈRE Régine	
ESCALIE Georges	
FOLCHER David	
FONTAINE Hubert	
GARDES Elodie	
GASQ-BARES Geneviève	
GAYRARD Patrick	
GIRMA Gilbert	
GUY Christian	
HERMET Vincent	
ITIER Jean-Paul	
JURQUET Didier	
LAFOURCADE Noël	
LAGRANGE Davy	
MALHERBE Eric	
MARTIN Philippe	
MOURET Evelyne	
NEPHTALI Jean-Pierre	
OLIVE Benoît	
PERIER Léon	
PIC Jérémy	
PICARD Eric	

V – ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

PLAGNARD Pierre	
POUGET Christian	
RAMES Jean-Louis	
RANC Christophe	
RAUNA Alain	
RAYNALDY Alain	
RECOUSSINES Jean-Louis	
REMISE Vincent	
REVEL Benoît	
RIVIERE Elodie	
RODRIGUES David	
SAINT-LEGER Francis	
SCHEUER Bernard	
SIELVY Sandra	
SOULIE David	
SUAU Laurent	
VALARIER Benoît	
VERLAGUET Christine	
VIGNAL CHEMIN Valérie	
VIGOUROUX Didier	
VIOLAC Alain	
VISSEQ Guy	

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

. A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.